

## **Vœu de soutien à la demande de la fédération des OPH d'établir une aide à la rénovation thermique des logements par les bailleurs sociaux**

Face à de multiples crises, environnementale, sociale, et aux conséquences néfastes qui en découlent, force est de constater, que la politique du logement centralise de nombreuses préoccupations tant pour nos concitoyens que pour les pouvoirs publics.

En effet, avec la hausse du coût de l'énergie, la facture énergétique s'alourdit. Cette dépense pèse de plus en plus fortement sur le budget des ménages, notamment les plus précaires.

Cette situation est aggravée lorsque la performance thermique du logement est insuffisante. Or, selon une étude du Ministère de la Transition Écologique plus de 4.8 millions de passoires thermiques seraient comptabilisées parmi les résidences principales, soit 17% du parc. Si l'Ille-et-Vilaine connaît une situation plus favorable, avec 9% de logements dans cette catégorie sur le territoire, un nombre important de résidences restent concernées.

Aussi, la réhabilitation thermique de l'habitat doit être une priorité de 1<sup>er</sup> plan pour l'ensemble des pouvoirs publics.

MaPrimeRénov est une aide de l'Etat qui permet à un propriétaire, occupant ou bailleur, de financer des travaux de rénovation énergétique de son logement : amélioration du mode de chauffage et de l'isolation, réalisation de diagnostic de performance énergétique, rénovation globale...

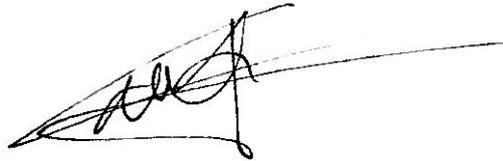
Pour autant, les logements sociaux ne sont pas éligibles à ce dispositif. Le président de la FOPH (Fédération de offices publics de l'habitat), M. Rogemont faisait déjà état de cette carence lors d'une conférence de presse le 10 février 2022. En effet, les bailleurs sociaux ne peuvent recourir à cette aide ciblée répondant précisément aux besoins de leurs locataires. Pour permettre la réalisation de travaux d'optimisation individualisée des logements sociaux, il est nécessaire qu'un dispositif soit mobilisable par les bailleurs sociaux en tant que propriétaire aux bénéfices du confort et du reste à vivre de leurs locataires. Dans un communiqué diffusé le 16 février, la FOPH alertait les pouvoirs publics sur la hausse des prix du gaz et demandait des mesures en faveur des locataires du parc HLM.

Dans un contexte d'urgence sociale et climatique, la rénovation thermique des logements doit être une priorité et faire l'objet d'une mobilisation générale. C'est pourquoi l'Etat doit élaborer un dispositif spécifique fléché vers les organismes HLM afin que les locataires puissent en être bénéficiaires et en premier lieu les ménages les plus modestes.

**Le Conseil Départemental adresse ce vœu en soutien à la demande de la FOPH, à l'attention des Ministères en charge du Logement, du Budget et de l'Économie afin d'établir un dispositif annexe permettant au logement social d'être éligible à une aide à la rénovation énergétique et thermique.**

**Pour le groupe de Gauche, socialiste et citoyen**

**Ludovic Coulombel, président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Coulombel', written over a horizontal line.